

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

AL HIFADH-SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
régie par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n°24-2007
du 05 décembre 2007

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des actions de AL HIFADH-SICAV aura lieu à partir du Lundi **15 septembre 2008**.

AL HIFADH-SICAV présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: AL HIFADH-SICAV
Siège social	: 32, rue Hedi Karray, Immeuble STUSID BANK cité Mahrajene 1082 Tunis
Forme juridique	: Société d'Investissement à Capital Variable
Type	: SICAV Obligataire
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 1.000 000 DT répartis en 10 000 parts de 100 DT chacune.
Date d'agrément	: 05/12/2007
Promoteur	: STUSID BANK et TSI
Gestionnaire	: TSI
Dépositaire	: STUSID BANK
Distributeurs	: STUSID BANK et TSI

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit de sortie).

Pour plus d'informations sur AL HIFADH-SICAV, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 06 août 2008, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.